

**Les membres du bureau national et du secrétariat national ne perçoivent aucune rémunération pour les activités syndicales.**

**Tous les frais avancés pour le fonctionnement de notre syndicat fait l'objet d'un remboursement sous présentation d'un justificatif.**

---

### Précisions supplémentaires :

- **Le remboursement kilométrique est de :**
  - **0.30 euros du km si c'est pour de la syndicalisation et pour les membres du bureau national**
- **La nuitée est prise en charge à hauteur de 95 euros au maximum**
- **Le repas à hauteur de 25 euros au maximum**
- **Le déplacement en train est remboursé sur la base de la 2<sup>ème</sup> classe pro au maximum**

### Détails des ressources du syndicat et de son fonctionnement :

Toutes les cotisations sont encaissées par le National qui ensuite reverse 40 % des cotisations aux académies.

Les académies sont autonomes.

Nous reversons aussi une cotisation à la Fédération des Fonctions Publiques et à la Fédération Général des Retraités.

